

COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE VEROSSAZ

Chers Parents,

En date du 3 avril, vous avez reçu une communication de la commune de Massongex concernant la modification des tarifs de la structure d'accueil.

Nous souhaitons vous donner quelques précisions à ce sujet.

Pour l'année 2024-2025, la commune de Vérossaz :

- continuera à subventionner l'accueil de vos enfants. La classe tarifaire 19 s'appliquera donc aux habitants de Vérossaz ;
- prendra à sa charge la totalité du rabais fratrie (cf. art. 14 du règlement Pop e Poppa reçu le 03.04.24).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, chers Parents, nos sincères salutations.

La Commune de Vérossaz

Le 11 avril 2024.